

RECONQUÉRIR LES FRICHES : UNE AUBAINE POUR LE CLIMAT

Dossier ressources

- CADRES DE RÉFÉRENCE
- PUBLICATIONS ET ÉTUDES
- WEBOGRAPHIE
- AIDES FINANCIÈRES

En partenariat avec



Le Centre Ressource du Développement Durable (Cerdd) ouvre et accompagne les acteurs de la région Hauts-de-France vers de nouveaux modèles de société et les incite à s'engager dans les transitions économique, sociale et écologique dans les territoires.

L'approche transversale de l'action du Cerdd se décline dans différents domaines :

- Développement durable et management des transitions
- Nouveaux modèles économiques et rev3
- Changement climatique et énergie
- Alimentation durable, santé et environnement

SES OBJECTIFS

1

Renforcer et élargir l'engagement des organisations dans le DD et le changement climatique

2

Faciliter et accompagner l'opérationnalisation du DD

3

Identifier et faire émerger les innovations vers une société régionale durable

SES MISSIONS



VEILLE ET ANALYSE
"DÉVELOPPEMENT
DURABLE & CLIMAT"



CO-PRODUCTION
ET DIFFUSION
DE RESSOURCES



CONSEILS ET
ACCOMPAGNEMENTS
COLLECTIFS



ORGANISATION
D'ÉVÉNEMENTS,
ANIMATION DE RÉSEAUX



OBSERVATION ET
COLLECTE DE DONNÉES



Retrouvez de nombreux rendez-vous, ressources, et actus

www.cerdd.org

www.observatoireclimat-hdf.org

www.plusdeuxdegres.org

Introduction

Le Climatour “Reconquérir les friches : une aubaine pour le climat” du mardi 4 octobre 2022 aborde la reconversion des friches sous l'angle du climat. En partenariat avec l'**Ademe**, l'**Etablissement Public Foncier (EPF)** des Hauts-de-France, la **Ville de Houplines** et la **Métropole Européenne de Lille (MEL)**, le **Cerdd** vous invite à explorer le potentiel d'atténuation et d'adaptation au changement climatique que recèlent les multiples usages fonciers des friches.

Friches & climat

Disponibles pour la construction de logements, d'écoquartiers, pour le déploiement de nouvelles activités économiques ou de nature en ville... après **déconstruction** du bâti obsolète et éventuelle **dépollution**, les anciennes friches industrielles se trouvent utiles pour économiser de l'espace, le réinvestir, ou encore aménager des îlots de verdure et de fraîcheur précieux !

Cette logique de **sobriété foncière** réduit notre impact en termes d'émissions de gaz à effet de serre. Mieux encore, désartificialiser et dépolluer les sols c'est réhabiliter leur capacité à **stocker du carbone**.

En parallèle, **préserver les espaces naturels ou les restaurer** contribue à notre adaptation au changement climatique. Cette renaturation doit être pensée conjointement avec la protection des sols, de la biodiversité et la gestion durable de l'eau.

Quels usages temporaires ou définitifs privilégier sur nos anciennes friches ? Entre déconstruction et ré-affections, comment y favoriser l'émergence de projets pédagogiques et citoyens ? Comment y organiser les interactions entre activités humaines et nature ?

Programme des visites

- **Parc de la Tortue (friche de la blanchisserie) à Don - Sainghin en Weppes** : une phase de dépollution pensée dans une logique d'économie circulaire ; un futur aménagement qui se veut naturel, avec reconnexion de trame verte et préservation de l'eau.
- **Site Hacot-Colombier à Houplines** : après la démolition vient la renaturation ; de la production de biomasse aux usages temporaires pour la faune, la flore... et les habitant·es !

Dossier ressource

Ce dossier répertorie les cadres législatifs et référentiels d'action, des publications, vidéos et sites web pour aller plus loin, ainsi que les aides financières au montage de projet de requalification de friches.

1. Cadres de référence

Réglementations consacrant les deux volets de la politique climatique française : atténuation et adaptation.

Loi Climat et Résilience / Août 2021

La Loi Climat et Résilience est la loi la plus récente sur le changement climatique, construite à partir de l'expérience de la Convention Citoyenne pour le Climat autour de ses axes de travail : consommer, produire et travailler, se déplacer, se loger, se nourrir, renforcer la protection judiciaire de l'environnement.

En fixant l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN), la loi climat et résilience conduit les élus à repenser les villes et les aménagements urbains tout en préservant les espaces naturels, agricoles et forestiers. Dessinée dès le Sommet de Rio en 1992 et consacrée en 2020 par la CCC, la ZAN est destinée à révolutionner les politiques publiques d'aménagement. En demandant aux territoires de baisser de 50%, d'ici à 2030, le rythme d'artificialisation et de consommation des ENAF, la loi oblige les collectivités à repenser leurs pratiques pour cesser de construire en périphérie, et de réinvestir les espaces déjà artificialisés. A ce titre, la réhabilitation des friches représente un potentiel foncier conséquent pour les collectivités qui en disposent.

Plus d'information sur ce texte de loi : <https://www.ecologie.gouv.fr/loi-climat-resilience>

Deuxième Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC2) / Mars 2020

La SNBC décrit la feuille de route de la France pour conduire la politique d'atténuation du changement climatique. Elle donne des orientations pour mettre en œuvre la transition vers une économie bas-carbone dans tous les secteurs d'activités. Elle définit des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la France à court/moyen termes – les budgets carbone – et a deux ambitions : atteindre la neutralité carbone, c'est-à-dire zéro émission nette, à l'horizon 2050 et réduire l'empreinte carbone des Français.

Dans la stratégie dédiée à l'urbanisme et à l'aménagement, l'orientation « Contenir l'artificialisation des sols et réduire les émissions de carbone induites par l'urbanisation » précise qu'en lien avec le PNACC, il s'agit de promouvoir des formes urbaines résilientes aux effets du changement climatique : réduction des îlots de chaleur urbains, limitation de l'imperméabilisation des sols et du ruissellement des eaux pluviales, limitation des effets des épisodes climatiques extrêmes... ; diffuser les connaissances et retours d'expériences sur les solutions fondées sur la nature.

Télécharger les textes de la stratégie nationale bas carbone sur le site du Ministère de la Transition Ecologique : <https://www.ecologie.gouv.fr/strategie-nationale-bas-carbone-snbc>

Deuxième Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC2) / Déc. 2018

Organisé en 6 axes et 58 actions, le PNACC2 vise dès le milieu du siècle l'adaptation du territoire national à un climat avec une hausse de +1,5°C à 2°C par rapport au XIXème siècle. Il est complémentaire des mesures d'atténuation du changement climatique. Le PNACC2 englobe des actions de gouvernance, d'études et de connaissance, de prévention, de renforcement de la résilience et de l'adaptation ainsi que des actions spécifiques par filière économique. Les solutions fondées sur la nature sont mises en avant par ce plan.

Sur le sujet de la mer et du littoral, le PNACC2 insiste sur la promotion et mise en œuvre de la recomposition spatiale du littoral à des échelles de territoire pertinentes en s'appuyant sur l'extension des espaces naturels et en intégrant les espaces arrière littoraux dans le cadre de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte et avec l'appui d'appels à projets.

Un document à retrouver sur le site du Ministère de la Transition Écologique :
<https://www.ecologie.gouv.fr/adaptation-france-au-changement-climatique>

2. Publications et études

Cartofriches : plus de 7.200 sites en friches répertoriés et caractérisés / Cerema, avril 2022
"Cartofriches" est une application conçue pour recenser les friches (industrielles, commerciales, d'habitat...). Mise en ligne par le Cerema à la demande du ministère de la Transition écologique, elle aide les collectivités et l'ensemble des porteurs de projets à localiser et caractériser les friches pour les réutiliser et ainsi réduire l'artificialisation des sols. Plus de 7.200 sites y sont désormais recensés à partir de différentes sources, et chacun peut contribuer à alimenter la base de données.

L'application Cartofriches, présentée en Conseil de défense écologique le 27 juillet 2020, s'inscrit dans l'objectif de zéro artificialisation nette, alors que près de 24.000 hectares de sols naturels et agricoles sont urbanisés chaque année.

L'application a vocation à être mise à jour régulièrement en intégrant des données remontées par les observatoires locaux, et fournit une base de données "friches" homogène au niveau national. De nouveaux observatoires locaux ont été intégrés à la base de données, de même que les sites candidats aux appels à projets régionaux du fonds friches.

Ressource à retrouver sur le site du Cerema :

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/cartofriches-plus-7200-sites-friches-repertories>

Les conditions d'acceptabilité de la densification urbaine : une étude du Cerema en Ile-de-France / Cerema, octobre 2021

La densité des nouveaux projets d'aménagement est au cœur des enjeux régionaux franciliens : préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, réponse aux besoins en logements, optimisation du foncier et incitation à l'utilisation des transports en commun pour réduire la part du trafic automobile.

Les projets de densification urbaine font pourtant l'objet de débats et soulèvent un certain nombre d'inquiétudes relayées autant par les élus que par les citoyens (questionnements qui n'ont fait d'ailleurs que se renforcer, aussi bien lors de la campagne pour les élections municipales de 2020 qu'avec la crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid 19).

C'est pourquoi la DRIEA a missionné le Cerema Ile-de-France pour étudier les déterminants d'une meilleure acceptabilité par les habitants et usagers des projets de densification franciliens.

Ressource à retrouver sur le site du Cerema :

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/conditions-acceptabilite-densification-urbaine-etude-du>

Objectif "Zéro Artificialisation nette" (ZAN) et contribution de l'ADEME - Etat de l'art analytique et contextualisé / ADEME, juin 2021

Cet état de l'art de l'objectif de ZAN – « Zéro Artificialisation nette » comporte une analyse contextualisée des travaux existants et en cours portant sur la définition, les enjeux, les pistes d'actions et les moyens mis en œuvre pour concourir à l'atteinte de l'objectif ZAN. Il présente notamment une lecture des enjeux sous forme d'actions pour Eviter, Réduire puis Compenser (ERC) les impacts de l'artificialisation sur les sols et la biodiversité.

L'objectif ZAN, inscrit dans le Plan Biodiversité de juillet 2018, prend de plus en plus d'importance dans les débats actuels et les politiques publiques. Il figure dans le projet de loi pour la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets, issu des travaux des 150 citoyens de la Convention Citoyenne pour le Climat de 2020.

Au regard de la montée en puissance du sujet, l'ADEME a souhaité poursuivre cette dynamique pour renforcer son action en faveur de la lutte contre l'artificialisation, à plusieurs échelles, en complémentarité et articulation avec les acteurs clés du sujet. Cet état de l'art fait partie de l'étude « Objectif zéro artificialisation nette (ZAN) : état de l'art, ressources et plan d'actions ».

Ressource à retrouver sur le site de l'Ademe :

<https://librairie.ademe.fr/urbanisme-et-batiment/4784-objectif-zero-artificialisation-nette-zan-et-contrib-ution-de-l-ademe.html>

Aiguiller les collectivités dans la reconversion des friches : UrbanVitaliz, un service numérique développé par le Cerema en partenariat avec beta.gouv.fr au format "Startup d'Etat" / CEREMA, octobre 2020

Le Cerema a créé une "start-up d'Etat" en partenariat avec beta.gouv.fr, l'incubateur de services numériques de la direction interministérielle du numérique. La mission a pour objectif de construire UrbanVitaliz, un service numérique en appui aux petites et moyennes collectivités pour leur permettre de lancer les projets de revitalisation des friches. Dans un contexte où l'artificialisation des sols doit être contenue, le recyclage des friches urbaines est un levier primordial à outiller.

Ressource à retrouver sur le site du Cerema :

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/aiguiller-collectivites-reconversion-friches-urbanvitaliz>

Reconvertir les friches polluées : Recueil des interventions - 9 et 10 septembre 2020 / Ademe, septembre 2020

Pour accompagner les acteurs publics et privés dans la planification territoriale et/ou la conduite de leur projet d'aménagement, de développement ou de renaturation sur foncier dégradé, l'ADEME a organisé la 6ème édition des journées techniques nationales « Reconvertir les friches polluées ».

Maîtrise de l'étalement urbain, préservation des surfaces agricoles et naturelles, préservation des ressources dont le sol, reconquête de la biodiversité, production d'énergies renouvelables décentralisées, autant d'enjeux qui placent les friches au centre de toutes les attentions.

Les friches polluées sont des opportunités foncières à considérer dans les stratégies de territoires et pour développer des projets d'aménagement. Elles s'inscrivent ainsi dans une dynamique d'économie circulaire (recyclage des fonciers dégradés). Retrouvez ici les résumés des interventions des plénières et ateliers.

Ressource à retrouver sur le site de l'Ademe :

<https://librairie.ademe.fr/urbanisme-et-batiment/3789-reconvertir-les-friches-polluees-recueil-des-interventions.html>

Les déterminants de la consommation d'espaces. Période 2009-2019 – chiffres au 1er janvier 2019 / Cerema, avril 2020

L'objectif de ce rapport est à la fois :

- d'analyser les grandes tendances de la consommation d'espaces, ainsi que les éléments de contexte permettant de mieux comprendre le phénomène pour mieux le limiter. Ces éléments sont réunis dans la synthèse.
- de présenter des méthodes et indicateurs permettant aux acteurs d'analyser leur territoire à une maille locale. Ces indicateurs sont présentés dans le rapport détaillé.

Ce rapport couvre la période 2009-2019, c'est-à-dire entre le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2019. Il s'agit d'une mise à jour de deux rapports antérieurs portant sur les données 2009-2017 et 2009-2018. Les évolutions entre les différentes versions sont indiquées dans le rapport détaillé.

Ressource à retrouver sur le site du Cerema :
<https://doc.cerema.fr/Default/doc/SYRACUSE/21948>

Reconversion des sites et des friches urbaines polluées - Comment procéder ? Les bonnes questions à se poser / Ademe, mars 2020

Si la pollution possible ou avérée des friches urbaines constitue une contrainte qui doit être prise en compte, ces sites représentent également de véritables opportunités foncières. Avec de l'anticipation, cela s'intègre pleinement dans la gestion de projet à des coûts maîtrisés.

La reconversion des sites et friches pollués est une thématique clé pour un aménagement pérenne et responsable du territoire, aux multiples enjeux : recyclage du foncier, limitation de l'artificialisation des sols, amélioration de la qualité de l'environnement et du cadre de vie, etc.

Aussi, pour maîtriser les opérations de reconversion, il est nécessaire d'anticiper la gestion des pollutions potentiellement présentes sur les friches dans les stratégies de territoires, puis d'accompagner en conséquence les projets opérationnels de reconversion.

Cette brochure en présente le contexte général, fournit ainsi un premier niveau de références et de conseils en signalant les points d'attention et les bonnes questions à se poser.

Ressource à retrouver sur le site de l'Ademe :
<https://librairie.ademe.fr/sols-pollues/371-reconversion-des-sites-et-des-friches-urbaines-polluees-9791029715273.html>

Reconversion des friches polluées au service du renouvellement urbain : enseignements technico-économiques - Bilan des opérations aidées dans le cadre du dispositif ADEME d'aide aux travaux de dépollution pour la reconversion des friches polluées : période 2010-2016 / Ademe, novembre 2018

Depuis 2010, l'ADEME contribue au renouvellement urbain par le soutien à la reconversion des friches polluées pour la création de logements, d'activité économique et d'équipements publics. Ce sont ainsi 102 projets qui ont été aidés financièrement entre 2010 et 2016. Quelles sont les caractéristiques techniques et économiques de ces opérations ? Comment se déroule le processus de reconversion, de la dépollution à la livraison de l'aménagement ou des constructions ? Quels sont les impacts des projets localement ? Autant de questions auxquelles le bilan lancé par l'ADEME en 2017 s'est attaché à répondre.

Les principaux enseignements à retrouver dans le bilan et la synthèse sont les suivants :

- Un panel d'opérations diversifiées portant sur des opérations d'aménagement, de promotion immobilière et des équipements publics,
- Une nette distinction constatée des caractéristiques des opérations entre promotion et aménagement,
- Un poids économique de la dépollution significatif dans les bilans des opérations,
- Un investissement dans les études préalables au bénéfice de la maîtrise des risques
- Les pratiques de dépollution vertueuses progressent
- L'impact de la reconversion reste difficile à quantifier

11 opérations exemplaires pour inciter à agir ont pu être identifiées et font l'objet de fiches «Ils l'ont fait»

Ressource à retrouver sur le site de l'Ademe :

<https://librairie.ademe.fr/sols-pollues/2424-reconversion-des-friches-polluees-au-service-du-renouvellement-urbain-enseignements-technico-economiques.html>

3. Webographie

- <https://hauts-de-france.ademe.fr> : site web de l'Ademe Hauts-de-France
- www.epf-hdf.fr : site web des Etablissements Publics Fonciers (EPF) Hauts-de-France
- www.lillemetropole.fr : site web de la Métropole Européenne de Lille
- www.ville-houplines.fr : site de la Ville d'Houplines
- www.les-saprophytes.org : site des Saprophytes
- www.cerema.fr : site web du Cerema
- www.observatoireclimat-hautsdefrance.org : site de l'Observatoire Climat du Cerdd
- www.plusdeuxdegres.org : immersion numérique dans la réalité du changement climatique en Hauts-de-France, qui fait le récit des solutions à mettre en place pour une région sobre en carbone et adaptée en 2050 (outil pédagogique développé par le Cerdd)
- www.adaptation-changement-climatique.fr : centre de ressources dédié à l'adaptation au changement climatique

4. Aides financières

Aide aux études préalables à la reconversion des friches à risque de pollution ou polluées ADEME

Pour faciliter la reconversion des friches, l'ADEME soutient le financement d'études pour : évaluer le risque de pollution, interroger les intentions d'usages et définir des stratégies de gestion de la pollution et de dépollution adaptées.

Des informations à retrouver sur le site de l'Ademe :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2022/aide-etudes-prealables-a-reconversion-friches-a-risque-pollution-polluees>

Investissement dans la requalification des friches - Réhabiliter les friches urbaines et reconquérir des emprises foncières pour recomposer le tissu urbain / Banque des Territoires

Offre :

- Investissement en fonds propres et quasi fonds propres dans les sociétés de projet aux côtés du propriétaire, de co-investisseurs publics ou privés, ou d'opérateurs aménageurs ou développeurs.
- Investissement en fonds propres et quasi fonds propres dans les SEM aménageurs ou opératrices
- Interventions intermédiaires via les fonds de dépollution (Brownfields, Ginkgo)
- Accompagnement en ingénierie sur les projets identifiés

Des informations à retrouver sur le site de la Banque des Territoires :

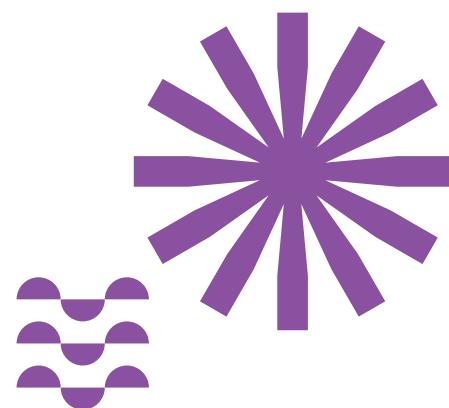
<https://www.banquedesterritoires.fr/investissement-dans-la-requalification-des-friches>



**Partez à la découverte d'autres structures et
projets inspirants dans les Hauts-de-France !**



www.cerdd.org/Panorama-des-initiatives



"Transformer notre monde", c'est l'ambition de l'Agenda 2030 adopté par les Nations Unies en septembre 2015. Ce programme rassemble 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) universels, transversaux et interdépendants. Il marque l'urgence d'accélérer et d'intensifier les transitions de nos sociétés. Cet événement contribue particulièrement aux suivant :

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Site du 11/19, rue de Bourgogne
62750 Loos-en-Gohelle
Tél. : 03.21.08.52.40
contact@cerdd.org

cerdd.org



Autres financeurs et membres de l'Assemblée Générale :

Conseil Départemental du Nord, Conseil Départemental du Pas-de-Calais, Amiens Métropole, Communauté d'Agglo Lens-Liévin, Douaisis Agglo, Dunkerque Grand Littoral, EDA, Fédération Départementale d'Énergie de la Somme, GRDF, Métropole Européenne de Lille, MRES, Syndicat d'Énergie de l'Oise, URCPIE.